

- Règlement - EKIDEN MONTAUBAN 2025 -

- Art 1 : Le 9ème régiment de soutien aéromobile organise le 1er EKIDEN de Montauban le samedi 17 mai 2025
- Art 2 : L'Ekiden est une course par équipe et en relais sur la distance du marathon. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5 km. Chaque équipe est constituée de 6 coureurs parcourant les distances suivantes : 1er relayeur : 5 km 2ème relayeur : 10km 3ème relayeur : 5 km 4ème relayeur : 10km 5ème relayeur : 5km 6ème relayeur : 7,195km
- Art 3 : Départ 18h30 - Rassemblement des coureurs 18H15. Départ / arrivée : Allées Mortrieu coté kiosque. Dernier relayeur doit impérativement prendre son relais avant 22h30
- Art 4 : Course ouverte aux : • licenciés F.F.A. • non licenciés • coureurs étrangers
- Art 5 : Catégories masculines et féminines EKIDEN 2025: • Classement homme • classement femme • classement mixte 3H + 3F • Entreprise.
- Art 6 : Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident , de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Chaque coureur devra présenter avec le bulletin d'inscription une licence (ou sa copie) en cours de la F.F.A. ou d'un Parcours de Prévention de Santé sur le site <https://pps.athle.fr/> IMPORTANT : en cas d'inobservation de la réglementation ci-dessus , de rature sur la date du certificat, l'inscription ne sera pas pris en compte. Les équipes ayant un dossier complet seront prioritaires
- Art 7 : Tarif Inscription par équipe: frais compris 84 euros. Les inscriptions se feront : *en ligne sur le site : www.ekidenmontauban.fr ou www.chrono-start.com (à partir du 01 janvier 2025 Clôture des inscriptions à la 250ème équipes ou le vendredi 16 mai 22H. Retrait des dossards : Retraits Dossards allées Mortarieu le samedi 17 mai 2024 de 16h à 18h00 Nombre d'équipes limité à 250.
- Art 8 : Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé aux quatre coins sans amputation de son format. Le juge arbitre règle les problèmes techniques et applique le règlement. Attention au respect de l'ordre des relayeurs Le non-respect de ces dispositions entraîne la disqualification de l'équipe concernée.
- Art 09 : La circulation n'est pas neutralisée sur le parcours. Les organisateurs prennent toutes les dispositions utiles pour garantir la protection du circuit en collaboration avec la police. Seules les motos et VTT indispensables à l'organisation sont admises sur le parcours. Aucun suiveur n'est toléré. Repérage de tous les kilomètres par marquage au sol et par panneaux visibles de nuit.
- Art 10: L'assistance médicale est assurée par la Croix Rouge en liaison avec le SAMU 82.
- Art 11 : L'assurance Responsabilité Civile est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.
- Art 12 : Le chronométrage est effectué par CHRONOSTART avec un système de puce sur un relais bâton fourni par l'organisateur.
- Art 13 : Evènement – Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- Art 14 : Droit d'accès – Conformément à la « loi informatique et liberté » du 06.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.
- Art 15 : En cas de force majeure, de décision préfectorale, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement . RAPPEL Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.